

CHARTRE DU PROMENEUR EN FORET



Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.



Il n'abandonne pas ses débris en forêt.



Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.



Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.



Il fait attention à son chien.



Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.



Il demande une autorisation pour le ramassage de bois mort.



Il sait que les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.



Il sait que le VTT est le bienvenu en forêt s'il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs.



Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.